



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Exploitation d'un bâtiment d'entreposage et maintenance d'équipements et de matériels logistiques susceptibles d'être contaminés, sur le site du CNPE du Bugey.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

EDF - CNPE du Bugey

Raison sociale

Electricité de France (EDF)

N° SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 1 5 4 1 2

Type de société (SA, SCI...)

Société Anonyme (SA)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Bâtiment d'entreposage et de maintenance légère d'équipements et de matériels susceptibles d'être contaminés, en quantité supérieure à 1 tonne. Cette installation soumise à autorisation est un Equipement Nécessaire (EN) au fonctionnement des INB 78 et 89, identifié par la nomenclature des ICPE (rubrique 1716). Le coefficient QNS de l'installation est supérieur à 10 <sup>4</sup> .

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le bâtiment 22 appelé ISB / BSO est exploité par le Service Combustible Logistique Déchets (SCLD) et plus particulièrement par la section logistique du CNPE du Bugey.  
Le bâtiment permet l'entreposage d'équipements et de matériels de logistique susceptibles d'être contaminés (servantes, échafaudages, linges..), la maintenance légère de matériel logistique (déprimogènes, pompes), et la décontamination sèche de matériel et la découpe "à froid" de matériel.  
L'ISB/BSO de Bugey est un bâtiment pérenne de matériel nécessaire pour l'exploitation des tranches 2, 3, 4 et 5. Ce bâtiment est situé sur le périmètre de l'INB 45 de Bugey 1.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le CNPE du Bugey sollicite une autorisation pour une modification notable relative à l'exploitation d'une installation d'entreposage et de maintenance légère d'équipements et de matériels susceptibles d'être contaminés. Cette installation est un Equipement Nécessaire (EN) au fonctionnement des INB 78 et 89, identifié au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous la rubrique 1716.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le bâtiment existant déjà, il n'y a pas de phase travaux pour les besoins d'exploitation du CNPE.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, l'installation ISB/BSO assure l'entreposage et la maintenance d'équipements et de matériels susceptibles d'être contaminés : entreposage de matériel chaud de logistique (servantes, échafaudages, linges..), maintenance légère de matériel logistique (déprimogènes, pompes), décontamination sèche de matériel et découpe à « froid » de matériel.

L'ISB/BSO de Bugey est un bâtiment pérenne situé sur le périmètre de l'INB 45 mais dont l'activité a vocation à être exercée pour la durée d'exploitation des tranches 2, 3, 4 et 5.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cet EN est identifié par la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous la rubrique 1716. Il constitue une modification notable soumise à autorisation au titre de l'article R593-56 du code de l'environnement, redevable d'un examen au cas par cas au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement. L'installation ne relève pas de la nomenclature IOTA.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Pas de bâtiment créé car bâtiment existant : surface d'exploitation de l'activité : Hauteur du hall principal : Coefficient QNS des activités de l'EN relevant de la nomenclature ICPE rubrique 1716 :	1520m <sup>2</sup> 8m > 10 <sup>4</sup> et < 10 <sup>9</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " E Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'emprise du CNPE est dans le zonage : UX (zone liée aux filières de production d'énergie électrique). PLU de Saint-Vulbas du 14/03/2013.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Ce projet est situé à l'intérieur du périmètre de l'INB 45.  
 Cette INB fait l'objet du Décret n° 2008-1197 du 18 novembre 2008 autorisant Electricité de France à achever les opérations de mise à l'arrêt définitif et à procéder aux opérations de démantèlement complet de l'installation nucléaire de base n° 45 dénommée centrale 1 du centre nucléaire de production d'électricité du Bugey située sur le territoire de la commune de Saint-Vulbas tel que modifié par le Décret n° 2018-1040 du 27 novembre 2018 modifiant le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 45 de la centrale nucléaire du Bugey

**5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans l'emprise de ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF type II - ID: 820030681 au droit du CNPE couvrant la portion Est et en bordure immédiate à l'Est du CNPE (tracé du Rhône). Des ZNIEFF type I et II (22 au total) plus éloignées sont situées dans un rayon de 5 km aux alentours du CNPE du BUGEY.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection du biotope "Tourbière du Lac d'Hières" (ID: FR3801045) se localise à environ 1,3 km à l'Est du CNPE, en rive opposée du Rhône par rapport au CNPE du BUGEY.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté Préfectoral du 13/09/018 portant approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Ain (01). La commune de Saint-Vulbas est concernée par le PPBE. La route D20 prise en compte dans le classement sonore du PPBE se localise en bordure immédiate des limites à l'Ouest du CNPE du BUGEY (DDT 01, 2018). Arrêté Préfectoral du 12/09/2018 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Ain (01).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques pour l'immeuble classé "Chapelle de Marcilleux" (ID: 1906272633) est localisé au droit du CNPE de BUGEY, sur la portion Nord/Nord-est de la parcelle E 795. L'immeuble classé est en bordure immédiate du CNPE. Le bâtiment 22 ne se situe pas dans le périmètre de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des zones humides sont inventoriées à proximité immédiate du CNPE du BUGEY, notamment à l'Est et au Nord du CNPE (Source : DDT 01, 2022).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté Préfectoral du 13 mai 2019 portant approbation du PPRT pour les établissements Siegfried Saint-Vulbas, Speichim Processing et Trédi. Ces sites se trouvent à ~3,5 km au Nord du CNPE du BUGEY.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Vulbas est couverte par un PPRT mais à ce jour pas par un PPRN (toutefois prescrit en 2020). (Source : DDT 01, août 2022)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve hors des zones des sols répertoriés pollués dans la base de données BASIAS. Les sites BASIAS ID: RHA0101687 et RHA0101688 sont répertoriés à l'intérieur du périmètre INB n° 89, au droit de la parcelle E 795. Le site RHA0103482 est répertorié sur la parcelle E 794, vers l'Ouest du CNPE de BUGEY, à l'extérieur du périmètre INB.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les périmètres de protection rapprochée les plus proches du CNPE de BUGEY se localisent à ~1,5 km et à ~2 km à l'Est du CNPE (en rive opposée, en amont hydraulique 'estimé' par rapport au sens d'écoulement du Rhône et du CNPE). (Source : ARS Auvergne-Rhône-Alpes, 2022).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR8201727 (ZSC) : se localise à ~200 m à l'Est du CNPE et à ~500 m de l'installation, en rive opposée du Rhône par rapport au CNPE ; FR8201653 (ZSC) : se localise à ~3,3 km à l'Ouest du CNPE du BUGEY et à ~3,7 km de l'installation.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé "Confluent de l'Ain et du Rhône" (ID: 224SC01, 378SC01, 011S1) se localise à ~4,6 km à l'Ouest du CNPE du BUGEY.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation est consommatrice de très peu d'eau potable (besoins sanitaires). Etant implantée sur le site du Bugey, l'installation sera raccordée au réseau d'alimentation en eau potable / assainissement du site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation d'entreposage est située dans une zone industrielle déjà artificialisée. La zone couverte par un arrêté de protection du biotope "Tourbière du lac d'Hières" (ID: FR3801045) localisée à environ 1,3 km à l'Est du CNPE, en rive opposée du Rhône par rapport au CNPE du BUGEY, ne sera pas affectée par la modification.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation d'entreposage est située dans une zone industrielle déjà artificialisée. Les sites Natura 2000 situés à proximité du site d'étude ne présentent pas de liens fonctionnels avec celui-ci. Ils ne sont donc pas susceptibles d'être impactés par le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur une zone artificialisée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le DDRM de l'Ain (2021) indique que la commune de Saint-Vulbas est concernée par le risque nucléaire, industriel (sites SEVESO seuil haut, SEVESO seuil bas et autres sites industriels) et de rupture de barrages (barrages de Vouglans, Coiselet et Allement). Le site ne se trouve pas dans le périmètre du PPRT du PIPA. Le projet étant géré en zone nucléaire et conçu pour assurer la maîtrise de ces risques technologiques, ils ne seront donc pas des agresseurs potentiels sur le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le DDRM de l'Ain (2021) indique que la commune de Saint-Vulbas est concernée par le risque de crue de plaine. La commune se trouve en zone de sismicité 3 (risque modéré) et est exposé au retrait-gonflement des sols argileux. Le projet étant géré en zone nucléaire et conçu pour assurer la maîtrise de ces risques naturels : ils ne seront donc pas des agresseurs potentiels sur le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets de l'installation ISB/BSO sont issus de la ventilation de la zone contrôlée. L'installation dispose d'une cheminée de rejet spécifique équipée d'un système de filtration par filtres Très Haute Efficacité (THE) permettant de capter les éventuelles poussières radioactives, et l'absence de rejet radioactif est contrôlée par un système KRT (chaîne de prélèvement pour analyses des rejets).
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement via les sanitaires : production d'eaux vannes et d'eaux usées associées à l'usage de 2 à 5 personnes maximum.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Elles seront traitées par une des stations d'épurations du site avant rejet dans le Rhône

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des opérations au sein de l'installation ne générera pas d'effluent. Les eaux de nettoyage des sols sont récupérées dans les baches 0 SRX 001 et 002 BA qui sont ensuite évacuées vers un procédé classique de traitement des effluents potentiellement contaminés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités de découpe à froid du matériel HS engendreront une faible quantité de déchets <10m3. Ces déchets issus de zone contrôlée sont traités selon les processus de gestion des déchets radioactifs en vigueur sur le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment où est située l'installation ISB/BSO est déjà existant sur le site du CNPE du Bugey, et son exploitation ne modifie pas les incidences sur le paysage et le patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont cumulées avec les activités d'exploitations des différents INB 45, 78, 89, 102 et 173 du site de Bugey.  
L'exploitation de l'ISB/BSO est compatible avec le plan de démantèlement de l'INB 45 (dossier de démantèlement déposé en décembre 2022).  
Il n'est pas identifié de situation de cumul avec d'autres installations de même nature existant à proximité.  
Compte tenu de sa nature de bâtiment déjà existant et déjà pris en compte dans l'étude d'impact, le cumul à ces incidences ne sera pas de nature à augmenter les incidences globales du site.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il n'a pas été identifié d'informations issues d'évaluations pertinentes requises au titre d'autres législations applicables.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour les rejets gazeux issus de la ventilation de la zone contrôlée de l'installation ISB/BSO: l'installation dispose d'une cheminée de rejet spécifique équipée d'un système de filtration par filtres Très Haute Efficacité (THE) permettant de capter les éventuelles poussières radioactives. L'absence de rejet radioactif est contrôlée par un système KRT (chaîne de prélèvement pour analyses des rejets).

Des mesures de l'activité bêta globale sont réalisées sur les prélèvements continus d'aérosols dans le circuit d'extraction de la ventilation, conformément à la prescription [EDF-BUG-63] de la décision n°2014-DC-0442 de l'ASN du 15 juillet 2014 modifiée par la décision n°2022-DC-0726 du 28 juin 2022 relative aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des INB n°45, 78, 89 et 173 exploitées par EDF dans la commune de Saint-Vulbas.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aucun enjeu écologique n'est présent sur la zone concernée par le projet. Les inconvénients liés au projet sont très limités. De plus, les règles de conception et d'exploitation mises en œuvre permettent de limiter les impacts potentiels de l'installation.

Ainsi, le projet n'aura pas d'impact notable sur les intérêts à protéger et ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /



Signature du (des) demandeur(s)